

PRORÉFEI

Parcours administratif

DE L'INSCRIPTION À LA FACTURATION



Depuis 2018, PROREFEI est le dispositif de formation des Référents énergie au sein des entreprises industrielles, pour leur permettre :

- de structurer une démarche d'efficacité énergétique
- de piloter des solutions concrètes d'économies d'énergie
- d'échanger avec des pairs et des experts grâce à la Communauté des Référents énergie

**Ce dispositif est composé
de 4 formations à la carte :**

- le parcours de formation en 3 modules
- les 3 formations thématiques

La procédure d'inscription est identique pour l'ensemble des formations PROREFEI, qu'il s'agisse du parcours complet en 3 modules (formation à distance, présentielle et accompagnement individuel) ou des formations thématiques.

Avant la formation

Je choisis ma session (J+15 minimum) sur prorefei.org et je contacte l'organisme de formation pour m'inscrire

NON

Mon entreprise (SIREN) compte moins de 250 salariés

OUI

NON

Je vérifie si le code NAF de mon entreprise est éligible à la subvention PROREFEI

Ici

OUI*

Je complète le bulletin d'éligibilité

Ici

*si je suis éligible à la subvention PROREFEI, il n'y a pas de subrogation possible

si rattaché à OCAPIAT/OPCO2i

Je demande la convention et le programme de formation à l'organisme de formation

J'adresse à l'organisme de formation une copie de mon bulletin d'éligibilité, la convention de formation signée et le prérequis le cas échéant (rapport d'audit ou revue énergétique ou pré-diagnostic)

J'adresse une demande de prise en charge avec le bulletin d'éligibilité complété et signé avant le démarrage de l'action

NB : pour OCAPIAT et OPCO 2i, voir la page suivante

si non rattaché à OCAPIAT/OPCO2i

Je signe le bulletin d'éligibilité et l'envoie à prorefei@atee.fr

Je reçois par mail l'avis sur l'éligibilité par l'ATEE

J'adresse à l'organisme de formation une copie de mon bulletin d'éligibilité, la convention de formation signée et le prérequis le cas échéant (rapport d'audit ou revue énergétique ou pré-diagnostic)

Je peux contacter mon OPCO pour étudier d'autres pistes de financements

Le stagiaire reçoit les informations qui lui permettent de débiter son parcours

Votre OPCO est OCAPIAT ou OPCO 2i ?

Suivez le guide !

Mon espace OCAPIAT Comment faire ma demande ?

Mon compte 2i Comment faire ma demande ?

J'adresse la demande de prise en charge validée par mon OPCO à mon OF

Je me connecte à mon espace OCAPIAT
sur le site <https://www.ocapiat.fr/>

Je sélectionne « **Subvention** »
dans l'onglet « **Je forme mes salariés** »

Je saisis l'**intitulé de la formation**
précédé de « **PROREFEI** »

Je charge le **bulletin de demande
d'éligibilité à la subvention PROREFEI**
ainsi que la **convention de formation** entre
l'entreprise et l'organisme de formation

OCAPIAT adresse la **décision de validation**
dont la demande d'éligibilité

Je me connecte à mon espace Mon compte
2i et je sélectionne « **Faire une demande** »
sur le site <https://www.opco2i.fr>

Je sélectionne « **Faire une demande** »
puis « **Autres demandes** »

Dans « **Prestataire de formation** » je cherche
le prestataire de formation concerné

Dans l'onglet « **La formation** », j'indique
« **PROREFEI Référent énergie** » dans « **Intitulé
de formation** », « **mixte** » dans modalités et
la date de début du M1 dans « **date de début** »

Plus bas sur la même page, j'indique dans
« **Axe de formation** » : « **PROREFEI** »

Enfin, je télécharge le **bulletin de demande
d'éligibilité à la subvention PROREFEI** et
la **convention de formation** entre l'entreprise
et l'organisme de formation dans l'onglet
« **Pièces jointes** »

Quand tout est validé en vert,
je clique sur « **Transmettre le dossier** »

OPCO2I adresse la **décision de validation**
dont la demande d'éligibilité

Une fois le parcours terminé



Contact : prorefei@atee.fr